

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU.

du JOURNAL.  
Rue du Porton n. 237.

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

de L'ABONNEMENT  
3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le dimanche de fête excepté. On peut le voir au bureau du JOURNAL, ou on l'achète les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés à PARIS.

## ALMANACH FRANÇAIS.

Lundi 8 — Passage du Pô (Italie) par le général Cervoni (1796).

Mardi 9 — Bataille de Liberach (Allemagne) par le général Moreau (1800).

LE BUREAU ET L'IMPRIMERIE du Patriote Français sont transportés, à dater du 1<sup>er</sup> mai, RUE DU PORTON, No. 237.

## MONTÉVIDEO.

### LEGU ISCO PROJETA.

Lehen Articulo.

Podore Execucionescua autorisatuia da harcera here hauru eta aquis guisa, hegoi lecu carre lur laboratceco on dena, han establiteco hixiac, errepublice hixur elo guchiago pon dutan ixasoco aletie.

Bigarren articuluia.

D. Orobait autorisatuia podore hera harcera, aquis guisa, hogi eta borts mila cabala.

Hurgarren Articuloia.

Erran, u garra eta bilac gauron dir burtune oronmpens guisa, Erran eta J. Alano, here hauron eta e mbl en en de fentateco, hauru eta leu edo hixurco d'iston guicior t. n.

Lurgarren Articuloia.

Podore execucionescua abait laboratuon oronmpens guisa, Erran eta J. Alano, here hauron eta e mbl en en de fentateco, hauru eta leu edo hixurco d'iston guicior t. n.

## PHILLETON.

### LES ENDORMEURS.

Dans toute société, les esprits les plus dangereux sont ceux qui s'appliquent à reconnaître et à préconiser de certaines qualités naturelles, sans considérer l'emploi qu'on en fait. Les deux qualités que, en général, on prise le plus dans le monde, sont le courage et l'esprit. Eh bien ! rien n'est plus funeste à la société que le courage d'un brigand, si ce n'est peut-être l'esprit d'un sophiste, d'un fanfaron d'impie. Depuis un certain nombre d'années, nous avons vu, par suite d'une incroyable subversion du bon sens, attirer l'intérêt du public sur des coupables sous le prétexte qu'ils étaient lettrés ; sur des criminels, sous le prétexte qu'ils étaient des héros, dont seulement l'héroïsme avait pris une mauvaise direction. Ainsi on les excuse par la raison même qui les rend moins excusables. On devrait préférer au contraire, ce qui est évident, à savoir, que plus un héros

### Bortygarren Articuloia.

Presenteco projet han igan daula comunicacion Podore ex ucionescua.

Sanchez, Vasquez, Pacheco y Obis, Muxu.

Les Français résidant sur le territoire de la République Orientale de l'Uruguay, à son altesse royale le prince de Joinville.

Prince,

La Providence conduit V. A. R. à Rio-Janeiro, comme pour mettre fin aux maux que nous souffrons depuis si longtemps. V. A. R. ne les apprendra pas sans y prendre un vif intérêt, et, lorsqu'elle les connaît, elle s'empresse d'y apporter remède.

La cruelle ambition d'un seul homme a mis la perturbation dans deux des plus riches républiques de l'Amérique Méridionale. Depuis plus de cinq ans, notre commerce éprouve des pertes considérables, soit à Buenos-Ayres, après une guerre barbare et prolongée par un blocus de trente mois, soit ici, où nous sommes maintenant assiégés par les troupes du général Rosas et menacés d'une ruine totale.

La perte de nos biens n'est pas la seule que nous réserve le dictateur de la république argentine, il en veut aussi à nos existences, comme le verra V. A. R. par la circulaire adressée par le général Oribe, lieutenant de Rosas, (et prenant iniquement le titre de président légal de l'état oriental), aux divers agents étrangers accrédités auprès de cette république; V. A. R. jugera par elle-même ce qu'on peut espérer d'un chef militaire qui s'exprime dans les termes qu'emploie le général Oribe. V. A. R. comprendra aussi combien notre position est critique lorsqu'elle saura que la population française de Montévideo s'est levée en armes pour sa propre défense.

Avant d'en venir à une pareille extrémité,

à regret d'éducation et plus il est inexorable. Cela sera vrai tant qu'il y aura une différence entre agir sciemment et agir sans discernement. La loi, raisonnable en ce point, ne condamne pas les enfants au-dessus de seize ans, parce qu'ils ont agi sans discernement; mais n'y a-t-il pas des hommes dont l'intelligence est condamnée à végéter dans une enfance perpétuelle ?

La France a possédé trois brigands fameux, et dont la renommée est devenue populaire. Ce sont Guillery, Cartouche et Mandrin, dont certainement la fermeté égale celle des plus vaillants héros de Plutarque. Justice fut rendue à tous les trois, et ils moururent du dernier supplice. Leur histoire imprimée cause au vulgaire une certaine admiration de surprise dont il ne peut se défendre, et les philosophes en concluent qu'ils possédaient les qualités éminentes dont se font les héros; et, comme ces conclusions germent facilement dans des cerveaux malades et exaltés, on érigerait volontiers en général d'armée un héros d'émeute ou de grand chef. Nous voyons encore une secte nombreuse prendre sous sa protection les crimes, les assassinats, les applia-

tion nous sommes adressés à M. le vice-amiral Massieu de Clerval, commandant en chef les forces navales françaises au Brésil et dans la Plata, nous avons remis à M. l'amiral la respectueuse représentation dont nous avons l'honneur d'envoyer une copie à V. A. R.; mais M. l'amiral nous a répondu qu'il ne pouvait rien faire pour nous, sinon nous recevoir à bord de ses navires dans le cas où nous serions contraints d'abandonner le pays. Dans une alternative aussi déplorable, nous avons préféré prendre les armes, et nous nous sommes organisés.

Abandonnés par notre consul, par le ministre de France accrédité à Buenos-Ayres, et ne pouvant pas compter sur la protection efficace de l'amiral dont le pavillon flotte sur notre rade, et surtout lorsque nous voyons que le commodore anglais a garanti la vie et les propriétés des nationaux, nous avons dû recourir à nos propres ressources, et nous nous sommes levés en corps de volontaires. Beaucoup de nous périront, sans doute, mais ils auront combattu pour leur liberté, ils auront, avec l'aide de Dieu, délivré leurs frères, et ils mourront en dignes fils de la France.

Prince, le roi, votre auguste père, gémera profondément lorsqu'ils apprendra qu'un si grand nombre de ses sujets, de ses enfants ont trouvé la mort là où ils étaient venus pour exercer une industrie paisible, il plaindra le sort de tant de victimes si prématurément enlevés à leurs familles, au beau pays qui les a vus naître, et dont le souvenir est le rêve de tous leurs instants. Cette douleur, V. A. R. peut l'épargner, peut être, au cœur de notre souverain. Si elle daignait venir visiter ces lieux, interroger les hommes et les faits, V. A. R. se convaincrerait bientôt que nous n'avons fait que ce que nous devions faire.

Prince, nous n'avons pris les armes qu'à la dernière extrémité, et parce que nous n'avons aucun autre moyen de nous soustraire à la vengeance d'un tyran implacable, d'un tyran, dont tous les efforts tendent à nous chasser d'un

territoire, comme si en défendant les auteurs de ces atrocités, les adeptes de cette secte voulaient se plaindre eux-mêmes sous le couvert d'une réserve érotique.

Nous n'avons bien que les Brigands de Schiller, pris à un point de vue littéraire, soient regardés comme un des meilleurs ouvrages de théâtre allemand; mais nous ne connaissons pas une composition dramatique plus intéressante, plus dangereuse, car en voici la morale: « On peut, à l'aide d'un grand courage et d'une intelligence supérieure, commettre d'abominables actions, et racheter l'infamie par de belles sentences, par les dons d'une franchise et d'une générosité. Voilà le plus riche spectacle qu'il soit possible de présenter à des hommes rassemblés. Dans ces condamnables moments de nos et de votre, la vertu que l'on place au relief fait disparaître le vice, et la multitude d'excusations pour les criminels bienfaisants. On dit qu'il existe dans quelques des furtifs adonnés au commerce, et dont les opérations s'étendent au dehors. Leurs lettres de change ont cours, et jamais ils ne manquent de les po-

Il y en a beaucoup d'entre nous sont établis depuis longues années, où tous ont des intérêts et un avenir assuré; nous avons pris les armes, mais pour sauver quinze mille Français, pour la paix, n'est-ce pas le plus vif désir, la paix, sans laquelle il n'est pas pour nous d'existence possible ici. Venez, prince, venez parmi nous pour nous prouver que notre pays ne nous abandonne pas, pour nous dire que le roi reconnaît en nous des sujets fidèles, la France des enfants dignes de sa protection.

La politique a ses exigences; mais un Français de bien des obstacles, et si à ces titres que nous avons placé en V. A. R. une confiance qui nous fera attendre les événements avec résignation, au moins au sein de ce pays d'aujourd'hui encore, parce que nous savons que V. A. R. aura quelque chose pour ceux qui survivent, et qu'elle ne refusera pas une arme à ceux qu'elle n'aura pu secourir.

Au moment où V. A. R. va contracter des nœuds qui devront embellir sa vie, nous prions nos vœux à ceux que formeront tous les bons Français pour que cette union soit plus que jamais. Une belle action ne peut qu'être favorable à l'avenir qui se prépare pour V. A. R. et le plus beau en le vu pour le mariage ont les bénédictions que ne manquera pas d'être sur V. A. R. la protection qu'elle daignera se donner à une population toute entière.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

De V. A. R.

Les très humbles et très obéissants serviteurs.

Au nom de deux mille cinq cents Français qui ont déjà pris les armes.

Montevideo, 18 avril 1843.

ORDRE DU JOUR DU 9 MAI.

LE LEGION DES VOLONTAIRES FRANCAIS.

Vendredi prochain, à 3 heures, aura lieu l'inspection partielle des compagnies. Tout individu qui ne se trouvera présent à cette inspection sera rayé des contrôles et perdra ses droits aux rations, à la papelette d'exemption de patente, ainsi qu'à participer à la récompense offerte par le gouvernement. Aucune exemption ne sera donnée par les capitaines, sous quelque prétexte que ce soit. Les hommes qui seront portés malades devront envoyer un certificat du médecin qui les soigne, et les capitaines auront soin d'avoir un état nominatif des hommes de service et de poste qu'ils

ont à l'échéance. Voilà, certes, des gens d'une parfaite probité, quoique peut-être ils aient volé, incendié, assassiné.

De ces aberrations de jugement si fréquentes, la contre-partie existe. Comme on voit une belle qualité qui se joint avec éclat à une longue série de défauts, une faute, une peccadille, unique dans la vie d'un honnête homme, suffit à ternir la plus belle réputation. Ainsi le vent, nous ne savons quel préjugé social, qui admire ou flétrit les choses et les hommes, selon qu'il les voit plus ou moins environnés de contrastes. Il en est de cela comme d'une faible lumière que l'on découvre au loin dans l'obscurité de la nuit, et que l'on ne verrait pas à quelques pieds de distance, quand le jour a ramené la clarté.

Maintenant, nous voyons prouver sans scrupules et sans qu'on nous accuse de vouloir reporter l'intérêt sur elle, rappeler les hauts faits d'une bande de malfaiteurs qui allige une partie de la France, quelques années avant la révolution, et dont l'existence n'aurait pas duré trois mois. On les appela les Endormeurs.

On avait déjà parlé, mais vaguement, de ces séditions de nouvelle espèce, lorsque, en l'année 1796, on lut dans les rares journaux publiés alors à Paris la lettre suivante, qui produisit une grande sensation et jeta la

conviction. Cet ordre sera exécuté avec la plus rigoureuse exactitude: car, après l'inspection passée, je n'admettra aucune espèce de réclamation, et à cet effet, cet ordre du jour sera lu à trois reprises consécutives dans chaque compagnie, et publié dans les journaux de la capitale afin que personne n'en ignore.

Extrait du National.

Nous soumettons une proposition du gouvernement faite aux chambres, pour qu'elle autorisât à faire aux légions françaises et italiennes au présent consistant en terre de labour et animaux, lesquels ne seront pas considérés comme soldes ou gratifications, mais comme un témoignage du noble dévouement pour la liberté et la civilisation, et afin de fixer sur notre sol un peuple moral, robuste et de grande espérance.

Le gouvernement n'oublie pas les divers autres corps de la garnison; il s'occupe dans ce moment d'un projet de gratification pour indemniser amplement les chefs et soldats de leurs glorieuses fatigues. Au vu de ceux qui sont occupés au service de la patrie ne sera oublié. Argentins, Espagnols et Oristes qui défendez la République, vous serez amplement récompensés, vous obtiendrez les moyens de reprendre chacun vos études ou industrie, dès que vous pourrez obtenir la paix.

On vous assure que, par suite on trouvera dans la note au pouvoir exécutif aux chambres, fixées bien au-dessous de son intention, les quantités de terre et animaux qui ont été proposés à la commission qui doit insérer la chambre des députés, qui se trouve occupée de cette affaire.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES.

Montevideo, 4 mai 1843.

Messieurs les représentants,

Quoique la république comptât sur des éléments puissants pour repousser et anéantir la sauvage invasion qui pèse aujourd'hui sur elle, le gouvernement, dont le premier devoir est d'augmenter les moyens de résistance et de victoire, afin que les maux de cette guerre dévastatrice se terminent le plus promptement possible, a accepté avec reconnaissance l'offre spontanée et désintéressée que lui ont fait beaucoup d'étrangers de leur coopération en faveur de la grande cause de l'indépendance nationale, à laquelle ils voient attaché le triomphe de la civilisation; et ce pacte d'honneur et de

considération dans toutes les classes de la société:

" J'allais à cheval de Paris à Orléans pour me rendre à Dun-le-Roi, en Brie, où je suis directeur de la poste aux lettres; je rencontrai à Angerville, à quatre lieues d'Étampes, deux hommes bien vêtus et bien montés, qui m'invitèrent long temps à côté de moi sans me parler. Enfin ils obtinrent une occasion, et leur conversation m'inspira au-dessus de curiosité pour dîner avec eux. A l'hôtellerie, ils se trouva un autre voyageur qui me parut ne pas connaître les deux qui m'avaient accosté. Le hasard, en apparence, lui faisait faire la même route; et s'en félicita et nous demanda la permission de se mettre à notre table. Nous reparlâmes tous quatre

" Après quelques heures de chemin, durant lesquelles ils mirent en usage tout ce que l'hypocrisie peut inspirer de plus perfide et de plus adroit, l'un d'eux, avant d'arriver à Seronville, proposa de se rafraîchir d'une bouteille de bière. Comme il faisait très-chaud, on accepte, et aussitôt il part en avant pour la faire, dit-il, mettre au frais.

" Nous arrivâmes à l'hôtellerie, et, sans descendre de cheval, chacun de nous lut un verre de bière; mon verre passe dans deux mains, et ne me parvient que par force d'honnêtetés; je bois, et nous repartons.

" Une demi-heure après, je me sentis faible, je me

conviction a donné à nos soldats l'appui de plusieurs milliers de vaillants défenseurs.

Cet élan héroïque, le seul qu'aient enregistré les annales de la jeune Amérique, effet réel de conviction hautes et profondes, suffirait à lui seul pour sanctifier notre cause glorieuse, et pour prouver au monde que l'extermination universelle et la barbarie rétrograde constituent la devise gravée sur les drapeaux du féroce ennemi qui nous combat, devise qui force les étrangers à courir aux armes pour l'effacer avec son sang.

Le gouvernement, messieurs les représentants, repose aujourd'hui dans l'espérance d'un triomphe éclatant et prochain; mais il ne remplirait pas un de ses grands devoirs, s'il n'aspirait pas à démentir par des effets l'humiliante maxime qui suppose les républiques ingrates, s'il ne récompensât pas ces généreux étrangers, par le seul moyen qui lui soit donné aujourd'hui, quoiqu'il ne satisfasse ni à l'étendue de ses desirs, ni à tout ce qu'on peut attendre de la munificence nationale.

Le gouvernement a donc pensé que MM. les Représentants, dignes de la volonté et de la grandeur de la République, concilieraient en quelque sorte la période actuelle du triomphe national, avec ce qui nous est dicté par le sentiment sacré de la reconnaissance, en accordant le plus promptement possible leur sanction au projet de loi, que le gouvernement a l'honneur de soumettre à son appréciation. La guerre terminée, il aura aussi l'honneur de leur soumettre un autre projet de récompense générale, applicable indistinctement à tous les braves, qui, dans toute l'étendue de la République, ont continué aujourd'hui avec tant de constance la gloire du drapeau national.

Le gouvernement salut M. le Président de l'Honorable Chambre des Représentants avec la considération la plus distinguée.

Joaquin Suarez, Santiago Vasquez, Melchor Pacheco y Obes, Francisco J. Alvarez.

PROJET DE LOI.

Art. 1. Le P. E. est autorisé à procéder à l'acquisition de 20 lieues carrées de terres labourables, destinées à fonder des villes sur trois points ou plus du littoral de la Ré-

plaignis; les trois cujus, qui m'avaient empoisonné, m'aiderent ne considèrent et seignirent la douleur la plus vive et le plus grand embarras. Cependant je perdais connaissance. Alors ils me transportèrent sur mon cheval dans la forêt que nous avions déjà passée, et ils m'enterrent sous des branches, après s'être assurés, sans doute en me montrant le visage, que je n'étais plus. Je restai pendant vingt-quatre heures dans mon assoupissement, et deux jours avec l'esprit perdu. Je dois à la force de mon tempérament et à divers événements heureux qui ont succédé à mon malheur, d'avoir résisté au poison et aux coups de mes assassins.

" Ils me prirent mon cheval, ma montre, mon argent, ma valise, dans laquelle étaient des papiers de conséquence, qu'ils m'ont renvoyés à mon adresse, timbrés de Paris. J'ai su que mon cheval a été rendu peu de temps après dans cette ville, et tout me porte à croire que ces voleurs et empoisonneurs suivent les voyageurs à leur sortie de Paris. C'est un de ces crimes que la force et la prudence des lois ne peuvent prévenir."

" L'auteur de cette lettre avait nom Chatton. Dès qu'il fut ainsi attaché le gibet, les placards se multiplièrent contre les endormeurs; ce qui probablement n'aurait pas eu lieu s'il ne se fût mis en avant. Encore aujourd'hui on voit souvent des gens se condamner au silence tou-

publique, au choix du pouvoir exécutif.

Art. 2. Il est également autorisé à acquérir 25000 têtes de bétail.

Art. 3. Les terres et animaux dont parlent les articles précédents, seront distribués à titre de récompense entre tous les étrangers qui ont pris ou qui prendront les armes pour la défense de la cause de la République, et qui appartiendront aux deux légions de Volontaires Français et Italiens.

Art. 4. Le pouvoir exécutif procédera dans le plus bref délai à la répartition sus-mentionnée; il prendra soin de donner dans cette opération la plus grande intervention possible à ceux qui ont droit aux récompenses, soit au moyen d'une commission par eux nommée, soit d'une manière convenue avec eux.

Art. 5. Que le présent projet soit communiqué au P. F.

Suarez, Vasquez, Pacheco y Obes, Muñoz.

Le colonel de la légion, au nom des Français, à leurs braves compatriotes du département de Maldonado.

Notre prise d'armes pour une sainte et noble cause a eu de l'échec chez vous. Nous nous en réjouissons sans nous en étonner, car, partout où il y a des Français, il y a de la gloire et du courage.

Nous avons pris pour devise: Les Français meurent et ne se rendent pas, et pour cri de guerre: Vive la France! Vive la liberté!

Notre devise s'est celle de l'immortelle garde nationale cri de guerre et de tous les bons Français. L'un et l'autre vous sont connus, et vous ne les démentez pas.

Un républicain de Russie n'a osé nous menacer de mort. Loin de nous intimider, nous avons couru aux armes, et c'est nous aujourd'hui qui menaçons cette horde d'assassins pour venger

chaos des malheureux, dans la crainte de se désigner à leur vengeance.

Cependant un autre particulier raconta qu'étant parti de la capitale avec un autre compagnon de voyage, ils rencontrèrent, à une lieue d'Evonne, un homme à cheval qui descendit à l'auberge où ils s'étaient arrêtés pour dîner. Ce particulier, bien vêtu et qui paraissait fort honnête, les salua, mais sans affectation et sans leur adresser la parole. Comme ils avaient déjà vu suivre la même route qu'eux, le soir ils ne furent nullement surpris de le voir arriver quelques minutes après eux dans l'auberge où ils avaient l'intention de coucher. L'inconnu se présenta fort civilement, et leur demanda la permission de souper avec eux, puisque le hasard les avait réunis deux fois dans la même journée. Sa demande fut agréée sans difficulté. Dans la conversation, l'inconnu se fit passer pour un négociant, et dit qu'il se rendait à Lyon.

Le lendemain, au voyage ensemble. Le soir venu, comme les trois voyageurs étaient arrêtés pour faire rafraîchir leurs chevaux, un quatrième personnage venant également de Paris les accosta, et leur demanda à quelle distance il était encore de Montargis. Ils répondirent qu'ils allaient y coucher, et tous quatre ensemble ils poursuivirent leur route dans cette direction, sans que rien

ceux de nos compatriotes qui ont succombé sous le fer de la trahison et de la lâcheté.

Enfants d'une même patrie, Français par le cœur et les sentiments, nous atteindrons le même but, vous sous les ordres du vaillant Rivera, nous sous les ordres de l'invincible Paz.

Comme frères et amis, s'il citons nous réciproquement d'une aussi noble résolution, elle est digne de nous, comme enfants de la belle France, et, lorsque l'effluve de la paix brûlera sur ces belles contrées, et que nos enfants parleront de cette guerre impie et de nos dangers, nos femmes et nos filles leur répondront en nous montrant: « C'était là... Ce mot sera pour nous l'étoile de l'honneur.

On raconte que Médina vient de battre Serrando Gomez.

Il est arrivé aujourd'hui de Buenos-Ayres des journaux remplis d'invectives contre le commandant Puyvis et contre les Français et les Italiens.

VIVE LA CONFEDERATION ARGENTINE! MEURENT LES SAUVAGES UNITAIRES.

Montevideo, 26 avril 1813.

Année 34e de la liberté, 28e de l'indépendance, et 14e de la confédération argentine.

Le gouverneur de la province à l'honorable assemblée des représentants.

Le conseil né, instruit par l'ordre du jour d'aujourd'hui que l'honorable salle se réunira demain 26 avril, pour convenir de l'heure à laquelle, suivant la loi, doit se terminer le 30 courant la période de ses ses ordonnances.

Par ce motif, je crois devoir supplier l'honorable chambre de se pencher sur la session à laquelle ce que le gouvernement la prévient, parce qu'il se propose à soumettre à leur haute connaissance une affaire sur laquelle je dois avoir appelé leur sagesse considérée.

Dieu garde V. H. de longues années.

JUAN DE ROSAS.

Mesdames Lafon, Dury et Vasal et sont généralement offertes pour assister à vos loix de leurs vives compatriotes. Le colonel de la légion française les en remercie.

put faire soupçonner aux deux premiers voyageurs que les deux autres se connaissent.

Le jour suivant, on se rendit dans un village appelé Nugent, où l'on dina.

Un malheureux hasard voulut, dit l'auteur de la plainte qui fut rendue publique, que mon compagnon se plaignit d'un mal d'estomac. Le premier de nos voyageurs tira aussitôt de sa poche une petite bouteille d'eau-de-vie qu'il dit excellente, et l'engage à en boire. Je ne réussis malheureusement pas à la tentation d'en goûter. Quelques minutes après, celui qui nous l'avait versée se jeta sur un lit en disant qu'il avait besoin de repos. L'envie de dormir nous prend alors, et nous en faisons autant. L'autre se charge de veiller sur les chevaux et de venir nous avertir quand ils seront prêts; mais, tandis que nous dormions profondément, son camarade me vint me réveiller avec le peu d'argent que j'avais, et à mon ami, outre une somme de 312 livres, un étui d'or, une montre à répétition et une chaîne d'or, avec quantité de bijoux qu'il destinait à sa future.

Comme le disait à la fin de sa lettre le premier plaignant, c'était un de ces crimes que ni la force ni la prudence des lois ne pourraient prévenir. Cependant la police d'alors, beaucoup moins préoccupée de chercher à susciter des délits politiques, ne s'occupait point

ordinairement au nom de ses camarades espérons tous que l'exemple sera pareils à tous ne manquer ni pas d'im

NOUVELLES DIVERSES

Suède — Stockholm, 23 décembre. — On dit que le roi est indisposé. Les conseils de cabinet pour les 20 et 21 n'ont pas pu avoir lieu. D'ici, il y aura conseil; il y aura question de ministres; on assure que le ministère se retire. Le prince royal n'est rétabli de sa maladie. S. A. R. s'est occupé de l'hydropathie.

La maison de commerce Sath et compagnie est en faillite.

(Out des postes de France)

— Nous apprenons de bonne source, dit-on, que l'école de cavalerie reçoit un nouveau contingent de la 2e division, forte de lieutenants qui arrivent tous les jours. Le contingent vient de débiter 40 compagnies de régiments de cavalerie et d'artillerie. L'académie de dressage des jeunes chevaux principes de M. B. H. et les écoles de la haute surveillance de M. le lieutenant-général de Sparre. L'école de cavalerie reçoit, par avril, une 3e division d'officiers d'instruction nouvelles dispositions vont accrotre de plus le personnel de l'école.

— Le conseil d'état vient de rendre une loi qui aura un grand retentissement dans les colonies de marine qui font le service de l'infanterie de marine qui font le service de l'infanterie de marine. Dans la formation de 40 compagnies de ces corps, les officiers de l'infanterie de ligne furent appelés à occuper des emplois de leurs grades; mais par une disposition de l'ordonnance du 16 mars 1813, il fut décidé que les officiers d'infanterie de marine M. Dufal-Lafolle ayant été nommé, il fut décidé qu'ils seraient nommés dans divers régiments, et ce fut par M. Clément qui fut immédiatement nommé du régiment Fontan, lieutenant au 3e régiment de marine. Or, l'officier nommé qui fut nommé à cet officier son rang d'ancien et ne pourra que faire revenir l'administration sur son ordre premier, à l'égard de ces M. Fontan. Ce dernier, personnellement, fut nommé de la loi sur l'avancement, être promu immédiatement au grade de capitaine pour prendre rang d'un jour avant son grade du lieutenant, classé avant lui.

— Une lettre adressée par M. O'Connell, reti, de Daignane Abbey, en date du 30 contient le passage suivant, qui mérite d'être rapporté de son importance politique.

— J'ai donné, mon cher Barret, à l'occasion de l'année du rappel de l'union. Nous avons une disposition des événements politiques qui nous ont fait un grand progrès dans l'année 1813.

sur des crimes de cette nature. Habile et habile, elle ne tarda pas à se mettre sur les traces de nouvelles espèces, et qui ne faisaient tout, qu'exercer en de nombreux opportunités, pitie et ses environs, ce que l'Angleterre a en grand sur la Chine et ses habitants. Quel furent arrêtés, parmi lesquels trois furent et jetés au feu. Deux de ces malheureux vaincus de s'être introduits, sous le prétexte de relier une ancienne connaissance, chez une femme âgée avancée, demeurant rue de Seine-Saint-Germain à la fin d'un dîner qu'elle leur donna, de lui prendre, dans de café que l'un d'eux était si une liqueur alcoolisée et pernicieuse, qui te femme dans un profond sommeil accompagna de délire, et mit sa vie en danger. Les deux misérables la complétement, emportant tout ce qu'elle possédait, bijoux et argent, pour prix de la hospitalité qu'elle leur avait donnée. Les misérables étaient si peu avancés dans la connaissance, qu'ils ne firent la accusation d'aucun crime.

(La suite au prochain numéro)

En l'absence de l'union, en supposant que nous ne l'obtiendrions pas, mais j'en dirai davantage sur ce point dans mon prochain numéro irlandais à l'occasion de la nouvelle année, dont il sera donné lecture jeudi soir à la séance de l'association. Je promettrai de publier d'ici là du ne pas laisser passer un jour sans faire quelque chose pour la cause du rappel, et vous pouvez vous porter garant de l'accomplissement de ma promesse. Si tous les reporters d'Irlande jouaient leurs efforts aux mêmes, l'Irlande ne tarderait pas à recouvrer son indépendance nationale."

**MOUVEMENT DU PORT**

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 8 mai

Glasgow, brick anglais. Rimdon, à Ri Macfarlane, avec chargement général  
Buenos Ayres, golette brésilienne. Anjelita.

**AVIS.**

Le sieur Eugène Dubus, se propose de former une compagnie avec l'assentiment du colonel. Les individus qui n'auront pas encore pris les armes dans d'autres compagnies et qui désireront faire partie de cette compagnie, n'auront qu'à se présenter dans sa demeure maison M. Lophin.

Son bureau sera ouvert le matin de 7 à 10 heures et le soir de 2 à 4

Eugène DUBUS.

**AVIS AU PUBLIC.**

Monsieur Frédéric Milhaud, prévient le public qu'il vient d'ouvrir son restaurant, rue Saint Louis No. 53 et qu'il donnera comme par le passé à manger à la carte ou à la portion selon que les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance le désireront.

Nous avons l'honneur de prévenir le public que le nommé Etienne Lacarrie, natif d'Olomn (Basses Pyrénées) entré chez nous le 22 septembre 1842, n'est plus à notre service depuis le 20 mars par où nous le fimes arrêter par la police à cause de sa conduite indélicée, les objets qu'il nous avait volés, trouvés dans ses malles et ses effets écrits par lui-même ne lui sont aucun doute sur sa moralité. Après l'avoir fait élargir, ayant fait diverses recherches dans notre magasin, nous avons découvert de nouveau le manque de plusieurs pièces, soient données en paiement pour effet à son usage, ou en cadeau. Le compte a été arrêté par lui. Ces pièces ne sont pas les seules que nous ayons à lui réclamer, car, après de nouvelles recherches, il nous manque une montre 16 liges cadran émail, cuvette et mail nickel, ouvrage représentant un bouquet de fleurs en relief, portant le n° 41818, et de plus plusieurs bagues, or, roses et brillantes. Tous ces objets, si l'on obtient à en nier le vol, c'est pourquoi nous prions les personnes qui auraient reçu en cadeau ou acheté à ce jeune homme des marchandises en dehors de notre magasin, de vouloir bien nous donner des renseignements que la police ne manquerait pas de découvrir, cela finit pour la sûreté des personnes ignorant la source d'où provenaient ces objets qu'elles auraient pu recevoir ou acheter.

Montevideo, le 2 mai 1843.

POTIER, E. LEROUSSEAU,

Tel. 3 de la Ciudad de Paris.

Calle San-Francisco.

Il a été perdu le 6 mai un porte cigares en paille contenant une pipelette et un certificat d'exemption de service au nom de Théard Gilbert Antoine. — La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au Bureau de journal: il aura une récompense, s'il l'exige.

**AVIS A MM. LES OFFICIERS.**

A l'armurerie de Monet l'on vend des sabres avec ceinturon à 6 patacons.

**AVIS.**

M. Jean Pagan' Lucas est prié de passer chez M. Plane frères rue des Juifs, n. 38, de midi à deux heures, pour affaire qui l'intéresse.

Les personnes faisant partie du Régiment des Volontaires Français sont priées de réclamer de leurs capitaines respectifs, leurs bulletins d'inscription, afin d'obtenir de Mr. le Chef de Police l'exemption de la patente extraordinaire imposée aux neutres.

**2me. compagnie sed itaire.**

Les Volontaires faisant partie de la dite compagnie, sont prévenus que M. Bocciardy, nommé capitaine en remplacement de M. Aubriot, démissionnaire distribuera dorénavant, le reste des armes nécessaires à l'armement général de la compagnie dans son habitation connue sous la denomination des M. Cazos. Le vivres y seront également distribués de 9 à 11 heures.

**AVIS DIVERS.**

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille, la Marseillaise, le Chant du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

**AVIS aux Boulangeries**

Les boulangeries qui voudraient traiter pour la fourniture du pain journalier nécessaire à la Legion, sont invitées à se présenter à l'Etat Major de ce corps où il leur sera donné connaissance des conditions du marché.

24me. compagnie dite de la COCARDE chez M. Rouillier. [Sénateur], Tous les français voulant faire partie de cette compagnie, peuvent se présenter aujourd'hui jeudi et jours suivants chez M. Rouillier [Sénateur] au Café de la Cocarde où ils recevront des armes et des munitions.

**AUX VOLONTAIRES FRANÇAIS.**

Nous invitons les volontaires français qui voudront faire partie de la compagnie auxiliaire d'artillerie sous le commandement du capitaine Alazard, à se faire inscrire hors de marché, maison Esteves, près du Café du Uruguay.

**Actos á los Elaboradores de Pan.**

Los rematadores del derecho impuesto por el Superior Gobierno á los Stes. panaderos, hacen saber que D. Santiago Tobal ha cesado desde el 24 del corriente, en representarlos. En su consecuencia está exonerado de todo cargo en este ramo. Los Rematadores, Weill y Ca.

**AVIS.**

Aux amateurs des talents et secrets, interrogés par Mr. Le Creste s'engage d'apprendre aux amateurs la manœuvre de gagner beaucoup d'argent dans peu de temps.

1. Pour apprendre à faire la poudre à Canon et de chasse.
  2. Idem pour graver sur le métal avec facilité.
  3. Idem pour la poudre de fusil à piston.
  4. Idem pour faire la poudre de Jupiter tonnant.
  5. Idem pour faire la Cible à perforation.
  6. Idem pour faire du bou-vaigre avec de l'eau.
  7. Idem pour graver sur le fer blanc.
  8. Idem pour graver sur le fer au acier.
  9. Idem pour graver sur les métaux d'outillage.
  10. Idem pour graver le Cuivre solide neut.
  11. Idem pour Cuivre le fer.
  12. Idem pour faire les arbres de Batons.
  13. Idem pour charger le vin rouge en blanc.
  14. Idem pour couler le marbre rompu.
  15. Idem pour fondre instant une Barre de Fer.
- Les personnes qui voudraient bien l'honneur de leur confiance s'adresseront chez Le Creste au Café M. Rouillier au Café de la Cocarde, de 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, etc. etc.

**Bataillon des Volontaires Français.**  
Le Bureau d'Etat major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Pernin à côté de la Police, en face le magasins du Pacillon Français.

**VOLONTAIRES FRANÇAIS.**

**DEUXIEME BATAILLON.**

**Voltigeurs.**

M'étant déjà réuni à tant de cœurs dignes d'être français, j'ai rempli une liste de li aves, et je me sers de la voie du journal pour prévenir tous ceux qui ne seraient pas enrôlés jusqu'à ce jour de passer chez moi, rue Buenvista, maison Lima où ils trouveront des amis tous voués à la noble cause que nous défendons. Puisque c'est notre liberté !...

Le capitaine, DULAC

**BATAILLON**

**De Volontaires Français.**

**1re COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.**

Le capitaine de la 1re compagnie de voltigeurs fait savoir à toutes les personnes inscrites dans sa compagnie et qui n'ont pas de fusil de vouloir bien passer chez M. Jérôme, Etaminet Français, rue des pêcheurs, où il leur sera délivré des fusils français.

Montevideo, 15 avril.

Le commandant de la compagnie POYSEINJEAN

Le Gérant Jk. REYNARD.

Impression Oriental, dirigée par Jk REYNARD.